

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5258**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUTAYEB ZAHIA

Date de naissance :

05/05/58

Adresse :

**8, Rue EL MESSAOUDI RACINE NAARIF
CASABLANCA**

Tél. : **06 66 40 43 59**

Total des frais engagés : **1.189 DH**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr BENNOUIMA Kamal
OPHTALMOLOGISTE
77, Rue Prince Moulay Abdallah
CASA, Tél. : 0522 27 51 75
0522 47 08 90**

Date de consultation : **11/09/2023**

Nom et prénom du malade : **BOUTAYEB ZAHIA** Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

anémie trop

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA BLANCA**

Signature de l'adhérent(e) :

19 SEP. 2023

ACCUEIL

Le : **13/10/2023**

Docteur BENNOUNA Kamal

OPHTALMOLOGISTE

Diplômé de La Faculté de Médecine de Montpellier

MALADIES et CHIRURGIE des YEUX

CHIRURGIE de la MYOPIE AU LASER

ANGIOGRAPHIE - LASER

الدكتور بنونة كمال

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمونبولي

جراحة قصر النظر بأشعة الليزر

الدار البيضاء في

11/09/2023

Casablanca Le,

Madame BOUTAYEB Zahia

DEUX PAIRES DE LUNETTES + MONTURE

VERRES DE LOIN

Oeil Droit : + 0,25

Oeil Gauche : (170° + 0,50) + 0,25

VERRES DE PRES

Oeil Droit : + 3,25

Oeil Gauche : (170° + 0,50) + 3,25

Steripharma
PPV:89,30 dh

A utiliser avant: Lot n°

06/2024

305211



89.00
Agelastin - Comod



Dr. NABIL
PHARMACIE DE LA MOURIDE
16, Rue de l'Atlas - Marrakech
Tél: 05 27 98 42 73

BENNOUNA Kamal
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Prince My Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 27 51 75 / 05 22 47 08 9



77. زنقة الأمير مولاي عبد الله (زاوية شارع للا ياقوت) - الدار البيضاء
77, Rue Prince Moulay Abdellah (Angle Bd. Lalla Yacout) - Casablanca

05 22 27 51 75
05 22 47 08 90



LEONARD OPTIQUE

FACTURE

le 13/09/23

2, Rue Nationale
CASABLANCA - MAROC
TEL : 0522 20 26 50
TEL : 0522 27 56 45
FAX : 0522 20 73 29

N° 0000662

M. BOUTAYEB ZAHIA Droit

	Sur Ordonnance du Dr	BENNOUNA	
	Monture		
2	Verre Torique Sphérique	VL AntiReflet	400
	Orga-Minéral Ø 65	200 x 2	
	N° Nom	401/408	
2	Verre Torique Sphérique	VP AntiReflet	400
	Orga - Minéral Ø 65	200 x 2	
	N° Nom	400/1407	
	LEONARD OPTIQUE 2 Rue Nationale - Casablanca Tél: 0522 27 56 45 / 0522 20 26 50 T.P. 33204853 - F 01030735		
			800 dt/6

Arrêtée la présente facture à la somme de
huit cents dirhams.

TVA 20 % INCLUSE

N° bancaire BMCI LALLA YACOUT N° 0100200153700123

R.C. 57261 - TVA 705534 - PAT. 33204853

INPE : 095006243 - IF N° : 01030735 - ICE : 000084324000036